

Devoir surveillé – S’engager pour les autres

Découvrir le bénévolat, l’action associative et l’engagement civique

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 4^e

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l’orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Notions et repères

(4 pts)

- a) Distingue bénévole, volontaire et salarié (un critère décisif pour chacun).
- b) Définis une association loi 1901 et cite deux de ses ressources.
- c) Que sont la solidarité nationale et la solidarité de proximité ? Un exemple de chacune.
- d) Donne trois formes d’engagement possibles pour un collégien de 4^e.

Exercice 2 – Analyse de documents : deux textes fondateurs

(4 pts)

Document 1. « L’association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d’une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » (Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d’association, article 1)

Document 2. « Il découle du principe de fraternité la liberté d’aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national. » (Conseil constitutionnel, décision du 6 juillet 2018, extrait)

- a) Document 1 : relève les quatre conditions qui définissent une association et explique celle qui la distingue d’une entreprise.
- b) Document 1 : la loi parle de « contrat d’association ». Explique ce que cela signifie pour les membres (liberté d’entrer, de sortir, de fixer leurs règles) et rappelle qui peut conclure ce contrat aujourd’hui.
- c) Document 2 : présente la nature et l’auteur du texte, puis explique ce que signifie « sans considération de la régularité de son séjour ».
- d) Document 2 : montre comment cette décision transforme la fraternité, mot de la devise, en règle de droit, et indique une limite que la décision a maintenue.

Exercice 3 – Lecture d’un tableau : les Restos du Cœur

(4 pts)

L’activité des Restos du Cœur depuis leur création (chiffres arrondis, source : l’association).

Campagne	Repas distribués	Bénévoles
1985-1986	8,5 millions	5 000
2010-2011	109 millions	60 000
2019-2020	136 millions	72 000
2022-2023	171 millions	73 000

- a) Par combien le nombre de repas a-t-il été multiplié entre la première campagne et 2022-2023 (arrondi à l’unité) ? Et le nombre de bénévoles ?
- b) Calcule le nombre de repas distribués par bénévole en 1985-1986 et en 2022-2023 (arrondi à la centaine). Comment expliquer cette évolution ?
- c) Coluche avait présenté les Restos comme une solution « pour un hiver ». À l’aide du tableau et du cours, explique pourquoi ils existent toujours et ce que cela dit de la solidarité nationale.
- d) Une élève conclut : « Puisque les associations font le travail, l’État n’a plus besoin d’aider les pauvres. » Discute cette affirmation en t’appuyant sur les forces et les limites des deux formes de solidarité.

Exercice 4 – Étude de cas : le club « Coup de main » du collège**(4 pts)**

Des élèves de 4^e veulent créer une association pour proposer de l'aide aux devoirs aux élèves de 6^e et récolter de l'argent pour un voyage solidaire. Nadia, 14 ans, veut être présidente. Son frère Samir, 16 ans, propose que chaque membre garde 10 % des sommes collectées « pour se motiver ». Le père d'un élève, artisan, offre 300 € en demandant que le logo de son entreprise figure sur les affiches. Une professeure suggère de commencer par un projet présenté au conseil de la vie collégienne.

- a) Nadia peut-elle créer et présider l'association ? Et Samir ? Justifie à partir de la loi.
- b) Explique pourquoi la proposition de Samir est contraire à la loi de 1901 et ce que l'association peut faire, à la place, de l'argent collecté.
- c) Le don de l'artisan est-il du mécénat ou du parrainage ? Quelle règle l'association doit-elle respecter pour l'accepter ?
- d) Décris les quatre étapes pour que l'association existe juridiquement, puis explique l'intérêt de la suggestion de la professeure.

Exercice 5 – Développement guidé : l'engagement des citoyens peut-il remplacer l'action de l'État ?**(4 pts)**

Chaque hiver, des associations lancent des appels aux dons ; certains responsables politiques saluent « la générosité des Français », d'autres y voient le signe d'un recul de l'État. Construis une réponse organisée en quatre étapes, avec des exemples précis du chapitre.

- a) Montre, avec deux exemples, ce que l'engagement des citoyens apporte que l'État ne fait pas ou fait moins bien.
- b) Montre, avec deux arguments, pourquoi l'engagement des citoyens ne peut pas remplacer la solidarité nationale.
- c) Explique comment le droit lui-même organise la complémentarité des deux (cite au moins deux textes ou institutions).
- d) Conclut par une position nuancée, en indiquant ce qu'un citoyen de 14 ans peut faire dès maintenant.

Bon courage !